



Association
Sécurité Est Lausannois

Comité de direction

p.a. Police Est Lausannois
rue de la Poste 9
Case postale 365
1009 Pully

Préavis N° 4 - 2014 du Comité de direction au Conseil intercommunal

Budget 2015

Responsabilité(s) du dossier :

- Gil Reichen, président du Comité de direction

Pully, le 1^{er} octobre 2014

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

En vertu des dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes, le Comité de direction de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois » a le plaisir de soumettre à votre approbation le projet du budget pour l'année 2015.

Celui-ci est établi conformément au Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes.

Le quatrième budget qui vous est présenté a été élaboré d'une façon rigoureuse et avec l'accord des quatre Municipalités des communes membres de l'association.

Au vu des nouvelles compétences accordées aux polices communales courant 2012, à savoir pour notre Corps de police : enregistrement de la plupart des plaintes, constats de cambriolages, constats en cas de violences conjugales, participation à la prévention coordonnée au niveau cantonal (prévention scolaire), appui aux autres corps de police communaux, l'augmentation d'effectif prévue sur trois ans a bel et bien été respectée. En effet, le budget de l'année 2015 ne prévoit pas d'augmentation des effectifs en terme de personnel.

Par conséquent, les charges et les revenus relatifs à l'Association Sécurité Est Lausannois se présentent de la manière suivante, par rapport au budget de l'année 2014 :

Libellé	Budget 2015 (en CHF)	Budget 2014 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Autorités et personnel	8'093'450.00	7'935'300.00	158'150.00	2.0%
Biens, services et marchandises	1'540'861.00	1'450'198.00	90'663.00	6.3%
Amortissements	103'300.00	103'300.00	0.00	0.0%
Rembt, part. et subv. collectivités	2'500.00	2'500.00	0.00	0.0%
Aides et subventions	570.00	320.00	250.00	78.1%
Attributions fonds+fin. spéciaux	150'000.00	150'000.00	0.00	0.0%
Total des charges	9'890'681.00	9'641'618.00	249'063.00	2.6%
Revenus du patrimoine	9'000.00	9'000.00	0.00	0.0%
Taxes, émoluments, prod. ventes	1'901'300.00	1'643'445.00	257'855.00	15.7%
Participations et rebmts coll. publ.	7'980'381.00	7'957'475.00	22'906.00	0.3%
Total des revenus	9'890'681.00	9'609'920.00	280'761.00	2.9%

Par rapport aux comptes de l'année 2013, les charges et revenus se présentent de la manière suivante :

Libellé	Budget 2015 (en CHF)	Comptes 2013 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Autorités et personnel	8'093'450.00	7'055'422.35	1'038'027.65	14.7%
Biens, services et marchandises	1'540'861.00	1'376'903.78	163'957.22	11.9%
Amortissements	103'300.00	103'300.00	0.00	0.0%
Rembt, part. et subv. collectivités	2'500.00	473.20	2'026.80	428.3%
Aides et subventions	570.00	0.00	570.00	
Attributions fonds+fin. spéciaux	150'000.00	77'350.11	72'649.89	93.9%
Total des charges	9'890'681.00	8'613'449.44	1'277'231.56	14.8%
Revenus du patrimoine	9'000.00	12'149.45	-3'149.45	-25.9%
Taxes, émoluments, prod. ventes	1'901'300.00	2'415'404.12	-514'104.12	-21.3%
Participations et rebmts coll. publ.	7'980'381.00	6'185'895.87	1'794'485.13	29.0%
Total des revenus	9'890'681.00	8'613'449.44	1'277'231.56	14.8%

Comme vous pouvez le constater, les charges augmentent de 2.6% par rapport à celles constatées dans le cadre de l'élaboration du budget 2014 et de 14.8% par rapport à celles réalisées dans le bouclage des comptes 2013.

Cette progression des charges provient pour l'essentiel des éléments suivants :

- Augmentation des charges de personnel
- Augmentation des coûts liés à l'informatique
- Augmentation des achats de véhicules
- Création de nouveaux fonds de réserves

Augmentation des charges de personnel

Nous constatons que les charges de personnel augmentent de 2.0% par rapport à celles prévues dans le budget de l'année 2014. Cet écart s'explique par l'indexation des salaires ainsi que par les augmentations statutaires. De plus, nous devons déplorer le départ de quelques jeunes collaborateurs qui ont été remplacés par des personnes plus expérimentées, donc avec des salaires un peu plus élevés.

Il est à noter que deux aspirants de police vont terminer leur formation et intégreront l'effectif de Police, ce qui aura pour conséquence une augmentation des charges salariales.

Par conséquent, l'effectif du personnel inclus dans le budget 2015 est de 60.9 ETP, soit exactement le même effectif que celui inclus dans le budget de l'année 2014.

L'écart constaté par rapport aux comptes 2013 (+14.7%) provient de plusieurs facteurs. En effet, l'assainissement de la caisse de pensions (CIP) commence à déployer ses effets dès le 1^{er} janvier 2014 et, l'effectif du personnel de police a augmenté de l'équivalent de 2.2 ETP durant l'année 2014. De plus, il faut également prendre en compte les augmentations de salaires qui sont composées de l'indexation au coût de la vie ainsi que des augmentations statutaires. Pour terminer, les engagements de nouveaux collaborateurs prévus durant l'année 2013 n'ont pas pu tous être effectués dès le début de l'année.

Augmentation des coûts liés à l'informatique

Le budget de l'année 2015 prévoit la refacturation du Service informatique de la Ville de Pully concernant des travaux sur l'infrastructure informatique dont bénéficie l'association intercommunale.

Ces travaux concernent notamment le renouvellement du système de sauvegarde, des serveurs et des switchs ainsi que la virtualisation des postes de travail. En d'autres termes, cela permettra de moderniser le système informatique et notamment le remplacement du système d'exploitation « Microsoft Windows XP » car ce logiciel n'est plus supporté par son éditeur. De plus, cela comprend également le renouvellement des postes de travail.

Pour terminer, il est prévu de virtualiser les postes de travail. Cela consiste à regrouper la puissance de calcul des PC de l'entreprise sur un ou plusieurs serveurs centralisés et à ne diffuser, sur les PC des utilisateurs, qu'une simple image de ce qui est réellement exécuté sur les serveurs. Ceci a pour principaux avantages la réduction de la complexité de configuration des postes, la simplification des migrations, la mobilité des collaborateurs facilitée, une sécurité renforcée et une réduction des frais liés au parc informatique.

Augmentation des achats de véhicules

Le budget de l'année 2015 prévoit le remplacement d'un véhicule de service.

Création de nouveaux fonds de réserve

Dans le cadre de l'élaboration du budget de l'année 2014, le Comité directeur avait décidé de créer deux nouveaux fonds de réserves. Ils étaient les suivants :

- Fonds de réserve pour le renouvellement informatique
- Fonds de réserve pour le renouvellement des véhicules

Cette méthode permet de créer des réserves afin de financer le renouvellement informatique ainsi que celui relatif aux véhicules à moteur. En effet, ceci permettra de lisser quelque peu les coûts et ainsi éviter de brusques augmentations de charges lors de l'un ou l'autre de ces renouvellements. Ainsi, c'est la somme de CHF 100'000.00 qui a été attribuée au fonds de renouvellement informatique et la somme de CHF 50'000.00 pour le fonds de renouvellement des véhicules.

Les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes progressent de 15.7% par rapport au budget 2014 et baissent de 21.3% par rapport aux comptes de l'année 2013. Cette diminution provient en grande partie du niveau des amendes qui est nettement plus élevé lors du bouclage des comptes 2013.

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au budget 2014, se présente de la manière suivante :

Communes	Budget 2015 (en CHF)	Budget 2014 (en CHF)	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)
Belmont-sur-Lausanne	526'093.00	488'013.00	38'080.00	7.8%
Paudex	232'164.00	232'242.00	-78.00	0.0%
Pully	6'721'327.00	6'775'287.00	-53'960.00	-0.8%
Savigny	500'797.00	461'933.00	38'864.00	8.4%
Total	7'980'381.00	7'957'475.00	22'906.00	0.3%

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au bouclage des comptes 2013, se présente de la manière suivante :

Communes	Budget 2015 (en CHF)	Comptes 2013 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Belmont-sur-Lausanne	526'093.00	439'559.77	86'533.23	19.7%
Paudex	232'164.00	178'124.81	54'039.19	30.3%
Pully	6'721'327.00	5'156'855.71	1'564'471.29	30.3%
Savigny	500'797.00	411'355.58	89'441.42	21.7%
Total	7'980'381.00	6'185'895.87	1'794'485.13	29.0%

La moindre augmentation des participations des communes de Belmont-sur-Lausanne et de Savigny s'explique par le mécanisme de répartition qui prévoit un système de plafonnement en fonction de la valeur du point d'impôt sur chacune des communes partenaires.

Il est à noter également que la participation de la Commune de Paudex, malgré la forte augmentation constatée par rapport aux comptes 2013, reste néanmoins inférieure (en tenant compte de la bascule de deux points d'impôts en faveur des communes) à celle qui prévalait avant la création de l'association intercommunale.

Par conséquent, le budget 2015 qui vous est proposé est relativement stable par rapport à celui de l'année 2014. En effet, il ne prévoit aucune augmentation de l'effectif du personnel faisant partie de l'association intercommunale.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil intercommunal
de l'Association «Sécurité Est lausannois»**

1. vu le préavis No 4 - 2014 du Comité de direction du 1^{er} octobre 2014,
2. vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

décide

1. de valider le budget 2015 de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 6 octobre 2014.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président



G. Reichen



Le secrétaire



D-H Weber

Annexe :

- Le budget 2015